

Licence d'Éducation Enseignement Secondaire : Langue Française	Module : Action éducative en établissement scolaire 6	
Coordonnateur du module :	Semestre : S6	Année : 2025 - 2026

1. Les objectifs

L'Action éducative en établissement scolaire est consacrée à la découverte active de ce milieu.

Il doit permettre à l'étudiant de :

- Observer les besoins des élèves ;
- Découvrir le métier de l'enseignement ;
- Identifier les mécanismes de gestion des différents composants de l'établissement scolaire ;
- Soutenir pédagogiquement les élèves ;
- Elaborer des activités parascolaires ;
- Aider le corps d'enseignement et le corps administratif et pédagogique.

2. Lieu

L'action éducative se déroule dans un établissement scolaire.

3. Activités prévues

- Visite de découverte d'un établissement scolaire ;
- Soutien scolaire aux apprenants ;
- Organiser des activités parascolaires dans le cadre de l'activation de la vie scolaire ;
- Contribuer à des activités éducatives dans un établissement scolaire ;

- Apporter de l'aide aux cadres d'enseignement et au corps administratif de l'établissement.

4. Encadrement

L'action éducative est encadrée par un encadrant du milieu éducatif abritant l'action éducative.

5. Modalités d'évaluation

L'évaluation de l'action éducative se fait sur la base d'un rapport contenant l'ensemble des actions et activités réalisées par l'étudiant pendant les 6 semestres du cycle Licence d'éducation.

6. Modalités de validation

- La note minimale requise pour la validation du module est de 10/20.
- Les modules ne peuvent pas être validés par compensation dans le 6ème semestre avec le module de l'action éducative en établissement scolaire.
- Aucune compensation entre plus de deux modules n'est possible pour la validation du semestre